Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-938330784-20251203-DCM2025127-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq novembre, s'est réuni à la mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Eric ROBIN, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : ROBIN Éric, Maire, PITHON Marie-Thérèse, Maire déléguée, HESRY Michel, MARETHEUX Jean-Louis, RIGOLLE Delphine LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, BERNARD Nathalie, Maire Adjoints, MARTEL Bruno, POILVERT Cédric Conseillers Délégués, GUYOMARD André, DAUNAY Dominique, DURAND Gérard, CHARTIER Georges, THEBAULT Catherine, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, GORE CHAPEL Isabelle, LE COZ Caroline, CHEREL Chantal, GIFFRAIN Emmanuelle, CHIQUET Vincent, FLAGEUL Guillaume, POILBOUT Marie, FRIZAT Céline, CHASLES Sandrine, COMMUNIER Aurélien

Procurations :
COLLETTE Abel donne pouvoir à Michel HESRY
BADOUARD Allison donne pouvoir à RIGOLLE Delphine
GOURET Gérard donne pouvoir à Marie-Thérèse PITHON

Absent :
MENIER Sébastien

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PITHON

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*33*
Nombre de conseillers municipaux présents	*29*
Nombres de conseillers municipaux votants	*32*

N° d'acte : **DCM-2025-127**	**AFFAIRES GENERALES** Objet : **DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER : PROJET LIAISON DOUCE MERDRIGNAC – SAINT LAUNEUC**

Rapporteur : Marie-Thérèse PITHON

Marie-Thérèse PITHON, Maire déléguée, rappelle l'objectif de ce projet est de créer une liaison douce sécurisée entre ces deux zones, afin de favoriser les déplacements non motorisés (vélo, marche, etc.), promouvoir la mobilité durable et renforcer la connexion entre ces deux territoires.

- En Conseil Municipal du 23 juillet 2025, les devis pour l'étude de la Liaison Douce de Merdrignac - Saint-Launeuc ont été approuvés.

- Une première réunion de repérage a eu lieu en septembre.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-938330784-20251203-DCM2025127-DE

- Le relevé topographique a eu lieu courant novembre.

Pour bénéficier des opportunités d'accompagnements financiers, la commune souhaite solliciter les aides mobilisables d'Etat (Dotation de Soutien aux Investissements Locaux), de la Région (Bien Vivre partout en Bretagne) et du Département.
La Commune de Merdrignac est classée en Zone FRR (France Ruralités Revitalisation) et pourra bénéficier d'une majoration des aides financières.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

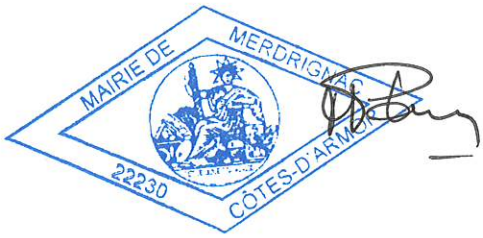
- **Approuve** le projet de liaison douce entre les centralités de Merdrignac et de Saint-Launeuc,
- **Sollicite** les aides financières favorisant la réalisation du projet,
- **Autorise** Le Maire à signer les documents s'y afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 08/12/2025

Mme PITHON Marie-Thérèse,
Secrétaire de séance



M. ROBIN Eric,
Maire



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.